



Comité des finances et de l'administration
39^e réunion (intersessions)
2 juillet 2020
Londres (Royaume-Uni)

Ordre du jour provisoire

Point	Document
1. Ordre du jour provisoire – à adopter	FA-245/20 Rev. 2
2. Rapport de la réunion du 1 et 2 juin 2020 – à examiner et, s'il y a lieu, à approuver	FA-244/20
3. Commentaires de la Fédération de Russie sur l'ordre du jour provisoire de la réunion du Comité – à examiner	FA-249/20
4. Communication du Gouvernement brésilien – à examiner	FA-246/20
5. Viabilité financière de l'Organisation – à examiner	verbal
Le Chef du Service financier et administratif fera rapport.	
6. Arriérés de contributions – à examiner	
6.1 Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 466 sur les Membres ayant des arriérés persistants	verbal

Le Directeur exécutif fera rapport sur les progrès réalisés dans le recouvrement des arriérés, y compris les contacts avec les Membres ayant des arriérés de longue date.

- 6.2 Résolution sur la suspension temporaire des Membres ayant des arriérés persistants** [Résolution 470](#)
- À sa 126^e session, le Conseil a approuvé en principe la résolution sur la suspension temporaire des Membres ayant des arriérés persistants, sous réserve de précisions supplémentaires du Comité des finances et de l'administration.
- 6.3 Scénario d'exclusion des Membres ayant des arriérés persistants, basé sur la redistribution des voix pour l'année caféière 2020/21** [FA-239/20 Rev. 1](#)
- Le Directeur exécutif fera rapport.
- 7. Projet de budget administratif pour 2020/21 – à examiner** [FA-231/20 Rev. 1](#)
- Le Comité examinera le projet révisé de budget administratif pour 2020/21.
- 8. Vérificateur – à examiner**
- 8.1 Vérificateur actuel : Cabinet Nexia Smith & Williamson** [FA-241/20](#)
[FA-248/20](#)
- Conformément à la demande formulée par le Comité lors de sa précédente réunion, l'Organisation a renouvelé l'invitation au vérificateur de l'OIC pour l'année caféière 2018/19 à être disponible pour une session de questions et réponses. Le document [FA-248/20](#) contient la réponse du vérificateur à l'invitation de l'OIC à participer à la réunion.
- Le Directeur exécutif fera rapport sur son interaction avec le vérificateur concernant les questions soulevées lors de la précédente réunion du Comité.
- 9. Déménagement – à examiner** [FA-247/20](#)
- Le Directeur exécutif fera rapport.
- 10. Questions diverses – à examiner** verbal
- 11. Date de la prochaine réunion – à noter** verbal
- Les Membres sont invités à proposer des questions aux fins d'examen à la prochaine réunion.
- La prochaine réunion se tiendra à une date qui sera fixée par le Comité.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Statuts et Règlement financiers de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café
Mandat du Comité des finances et de l'administration (Annexe V)
Accord international de 2007 sur le Café